



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14/04/2022

ID : 040-214002669-20220413-20220413_010-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Commune de ST JULIEN EN BORN Séance 13 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 18 – 1 pouvoir
Date de la convocation : 6 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize avril à 18 heures 00,
le Conseil Municipal de la Commune de ST JULIEN EN BORN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gilles DUCOUT, Maire**.

Présents : M DUCOUT, Mme MORESMAU, M GOMEZ, Mme LAGOUEYTE, M VERGE, M PAPIN, Mme MALATRAY, Mme BAYLE, M GOURGUES, Mme BORDESSOULLE, M FROUSTEY, M VIGNES, Mme LARTIGUE, M LAPEYRE, Mme AUBIN, Mme ZARZUELO, M NAVARRO, M LAROMIGUIERE

Absent : NEANT

Excusés : Mme HAMMAMI,

Pouvoirs : Mme AUBIN (pouvoir de Mme HAMMAMI),

Mme LAGOUEYTE a été désignée comme Secrétaire de séance

20220404-010 BUDGET PRIMITIF 2022 – EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal de la Commune de ST JULIEN EN BORN,

Après avis de la Commission Finances du 9 avril 2022,

M Arnaud GOMEZ donne lecture du Budget primitif Eau Assainissement de l'exercice 2022, proposé par M le Maire

Après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Libellés	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	1 213 101,33 €	1 213 101,33 €
Section Investissement	1 433 601,33 €	1 433 601,33 €
Total	2 646 702,66 €	2 646 702,66 €

Pour extrait certifié conforme,
ST JULIEN EN BORN, le 14 avril 2022

Le Maire,
Gilles DUCOUT



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. »